

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 octobre 2026, à Rennes

RN164 : VERS LE DERNIER ACTE DE LA MISE À 2X2 VOIES Début des travaux dans le secteur de Guerlédan

Début des travaux dans le secteur de Guerlédan, ultime étape vers la mise à 2x2 voies complète de l'axe central reliant la RN12 à partir de Montauban à la RN165 à Chateaulin en direction de Brest au Nord ou Quimper au Sud.



Ce chantier constitue la dernière étape d'un projet historique en faveur des territoires bretons : 162 km de route à 2x2 voies, reliant Rennes à Brest en passant par le cœur de la Région. Un aménagement structurant conçu pour mieux desservir les territoires du Centre Bretagne, sécuriser les déplacements, tout en respectant l'environnement, et financé à parts égales par l'État et la Région Bretagne.

La mise à 2x2 voies de la RN 164 au niveau de Guerlédan se fera en deux temps : d'abord une section ouest, allant de Caurel jusqu'au futur échangeur ouest, puis, à la suite, une section est allant de l'échangeur ouest jusqu'à l'actuel rond-point de Colmain. C'est dans cette deuxième section que sera notamment réalisé le viaduc enjambant la vallée du Poulancré. L'ensemble du projet représente un investissement prévisionnel de 130 millions d'euros, dont 45 millions pour la première section, financés au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027.

Afin de permettre la réalisation des travaux routiers de la section ouest, des travaux préparatoires vont démarrer très prochainement : dévoiements de réseaux par les concessionnaires, et déboisement / défrichement des emprises, uniquement dans le secteur ouest.

Le déboisement sera réalisé dans les périodes autorisées par l'arrêté d'autorisation environnementale du 20 février 2026, à savoir entre le 1er octobre et le 28 février. Le respect de ce calendrier permet de limiter au maximum les impacts de ces travaux sur la faune, en particulier les oiseaux et les chiroptères.

Dans le cadre de ce même marché seront aussi réalisés de premiers aménagements écologiques pour prendre en charge les impacts du projet dès le démarrage du chantier : création de mares pour les amphibiens et de refuges (hibernaculum) pour les reptiles.

Pour les usagers et riverains, ces travaux pourront entraîner quelques impacts limités sur la circulation sur la RN 164, lors de certaines phases ponctuelles, avec mise en place de circulation alternée.

Les travaux routiers proprement dits démarreront quant à eux en 2027, avec la création des ouvrages d'art et les terrassements des voiries. Les riverains seront informés des impacts de ces travaux sur la circulation par le biais de communiqués de presse dédiés.

L'État (DREAL Bretagne), maître d'ouvrage

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de

Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage du projet au nom de l'État. Ses missions incluent le pilotage des études, la conduite des procédures réglementaires, la gestion et la programmation budgétaire, la passation des marchés de travaux, la maîtrise foncière ou encore la concertation et de la communication.

La DIR Ouest, maître d'œuvre et exploitant

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIR Ouest), service de l'État, est chargée de la maîtrise d'œuvre et de l'exploitation de la RN164. Ses équipes interviennent sur :

- La réalisation des études techniques détaillées et le suivi des travaux, assurés par le service d'ingénierie routière.
- La coordination des différents acteurs (entreprises, bureaux d'études, sous-traitants).
- L'exploitation du réseau, incluant la sécurité des usagers, l'entretien des infrastructures et la gestion des déviations pendant les chantiers.

Les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) de la DIR Ouest, situés à Châteauneuf-du-Faou, Loudéac, Rostrenen et Pleumeleuc, jouent un rôle clé dans la maintenance quotidienne de la route et dans l'accompagnement des travaux.

Les travaux sont financés par l'État et la Région Bretagne.

Pour suivre les étapes du projet d'aménagement de la RN164, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, onglet « Infrastructures, sécurité, transports »